

ÉCRIRE POUR LES DROITS 2010

KHADY BASSÈNE SÉNÉGAL

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

AFR 49/004/2010

ÉFAI

Décembre 2010

AGISSEZ POUR KHADY BASSÈNE



© Amnesty International

Khady Bassène est une femme de 62 ans. Son mari, Jean Diandy, a été arrêté par des soldats en 1999 et nul ne l'a jamais revu depuis. Elle se bat pour connaître la vérité sur le sort qui lui a été réservé. À ce jour, elle n'a obtenu aucune indemnisation pour sa disparition.

Khady Bassène vit dans la région de Casamance, dans le sud du Sénégal. Jean Diandy a été arrêté le 4 août 1999 par des soldats car il était soupçonné d'appartenir à un mouvement d'opposition armé en Casamance demandant l'indépendance de cette région.

Khady Bassène n'était pas avec son mari lorsqu'il a été arrêté, mais un autre homme interpellé au même moment lui a affirmé qu'ils se trouvaient tous deux au domicile du couple avant d'être emmenés dans un centre pénitentiaire de la région à bord d'un véhicule militaire. Cet homme a été relâché peu après sans explication mais Jean Diandy a été maintenu en détention.

Khady Bassène est partie à la recherche de son mari mais n'a obtenu aucune information sur l'endroit où il était. Le 31 août 1999, elle a porté plainte pour l'arrestation et le placement en détention illégaux de Jean Diandy. La justice

sénégalaise a lancé une enquête et le juge d'instruction de la région a entendu la déclaration du principal témoin de l'arrestation. Le tribunal a classé l'affaire le 7 août 2000. Malheureusement, Khady Bassène n'a pas été informée de cette décision et n'a donc pas pu faire appel.

Elle a déclaré à Amnesty International : « On m'a critiquée parce que j'avais porté plainte contre l'armée. Beaucoup de gens ont peur. J'ai répondu que non, j'ai porté plainte pour savoir où est mon époux. »

En 2005, elle a reçu un certificat de décès de son mari daté de mars 1999, soit quatre mois avant même que celui-ci ne disparaisse.

Khady Bassène est actuellement en mauvaise santé et trop faible pour travailler. Elle habite pour le moment dans la maison d'un parent éloigné sans payer de loyer mais tous deux ont déclaré ne plus pouvoir y vivre. Elle n'a nulle part où aller et souhaite recevoir une indemnisation pour la disparition de son mari afin d'être financièrement indépendante.

AGISSEZ

Joignez-vous aux centaines de milliers de femmes et d'hommes qui, un peu partout dans le monde, vont prendre la défense de personnes qui vivent sous la menace quotidienne d'atteintes à leurs droits fondamentaux.

ÉCRIVEZ AU MINISTRE DE LA JUSTICE

- réclamez l'ouverture d'une enquête sur la mort de Jean Diandy et demandez que les responsables présumés soient traduits en justice conformément aux normes internationales d'équité des procès ;
- appelez-le à permettre à Khady Bassène d'obtenir réparation pour la disparition forcée de son mari, y compris une indemnisation financière.

Envoyez vos lettres à :

Son Excellence Monsieur Cheikh Tidjane Sy
Ministère de la Justice
Bâtiment administratif BP 4030
Dakar
SÉNÉGAL
Fax : +221 33 823 27 27

ÉCRIVEZ UN MESSAGE DE SOUTIEN À KHADY BASSÈNE

Envoyez un courriel à Khady Bassène à cette adresse :
actionkhadybassene@yahoo.fr

Vous pouvez envoyer des photos ou un message en français :

J'espère de tout cœur que la vérité sera établie sur la disparition de votre mari et que vous pourrez obtenir réparation pour vous permettre de garder votre maison et recevoir les soins dont vous avez besoin.

www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk